



Commune
de
SCHUTTRANGE

Grand-Duché de Luxembourg

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schuttrange

Séance du 22 novembre 2022

Présents: Jean-Paul JOST, bourgmestre
Serge THEIN, échevin

Alain DOHN, secrétaire communal

Objet: Modification urgente du règlement de circulation communale

Le collège des bourgmestre et échevins

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi du 6 juillet 2004 modifiant la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu le règlement grand-ducal du 6 juillet 2004 modifiant l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu le règlement général de circulation modifiée du 30 septembre 2009 de la commune de Schuttrange;

Vu les travaux de réaménagement de l'entrée du lotissement *Schlassgewan* à Schrassig ;

Vu que le réseau RGTR est concerné par le chantier ;

Vu que l'information du début de chantier nous est parvenue en date du 22 novembre 2022 et que le respect de la procédure normale et entière ne permet pas de commencer les travaux le 28 novembre 2022;

arrête u n a n i m e m e n t

Art.1° A partir du 28 novembre 2022 et jusqu'au 31 juillet 2023 inclus, l'arrêt de bus « Schlassgewan » à Schrassig ne sera plus desservi par les lignes de bus RGTR suivantes :

361 - Cargo Center - Aéroport - Schrassig, B10 - Maacher Lycée, D05 - Geesseknäppchen, E06 - Limpertsberg et LNB Schuttrange.

En conséquence, un arrêt de remplacement sera mis en place sur le CR 171, rue de Luxembourg à la hauteur des immeubles 11-13 (direction Schrassig/ Schuttrange) et 18-20 (direction Birelergronn).

Art.2° Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Ainsi délibéré à Schuttrange, date qu'en tête.
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme,
Schuttrange, le 22 novembre 2022

Jean-Paul JOST
Bourgmestre



c. s. Alain DOHN
Secrétaire communal